

250 millions à saisir, mais l'Afer traîne

Flouée par deux ex-dirigeants, l'Association française d'épargne et de retraite pourrait réclamer une indemnisation. Au lieu de ça, elle freine des quatre fers.

Par **RENAUD LECADRE**
Dessins **JOCHEN GERNER**

Une cagnotte de 250 millions d'euros est à la disposition de 400 000 épargnants. Il suffirait de les fédérer en partageant les frais de procédure pour que chacun puisse réclamer près de 1 000 euros auprès de la cour d'appel

ENQUÊTE

de Paris. Mais rien ne se passe, car les pouvoirs publics et le microcosme financier freinent tout ce qui pourrait favoriser une class action à la française. C'est l'affaire de l'Afer (Association française d'épargne et de retraite). En décembre 2009, ses deux anciens dirigeants, Gérard

Seuls 400 épargnants de l'Afer ont porté plainte, obtenant une indemnisation de 1 000 euros par tête.

Athias et André Le Saux, étaient définitivement condamnés pour abus de confiance. Trahisant leur mandat associatif, censé fédérer les épargnants pour mieux négocier leurs placements auprès des compagnies d'assurance, ils avaient au contraire noué des relations occultes avec Abeille-Vie (rebaptisée Aviva), encaissant au fil des ans 120 millions d'euros. En retour, ils garantissaient à l'assureur le maintien d'importants flux commerciaux, l'Afer étant la première association d'épargnants. Une clause de leur deal résumait tout : «Les parties s'obligent à une totale discrétion, vis-à-vis notamment des membres de l'Afer.»

GEL. Seuls 400 adhérents avaient porté le fer devant la justice pénale, obtenant chacun une indemnisation équivalente à 0,66% de leurs pla-

cements au cours de la décennie 1986-1997, soit quelque 1 000 euros par tête. Mais si les 400 000 adhérents de l'époque (ils sont 700 000 aujourd'hui) s'étaient fédérés, l'ardoise aurait été bien plus lourde. La direction actuelle de l'Afer aurait pu jouer ce rôle fédérateur, mais avait curieusement retiré sa constitution de partie civile trois semaines avant le

procès de ses ex-dirigeants. Demeurant proche d'Athias (invité au dîner d'honneur lors de sa dernière AG) et peu soucieuse de se fâcher avec Aviva, elle préfère alors écraser le coup. Pas de bol, la justice pénale a étrillé Athias et Le Saux, leur «intention frauduleuse manifeste», leur «souci constant de rendre occultes les avantages consentis» par l'assureur, leur intention manifeste de «tromper les adhérents» de l'Afer au risque de

«limiter l'indépendance de l'association à l'égard de l'assureur». Si ça ne fait pas de l'Afer une victime...

Contournant l'inertie des responsables associatifs, la justice pénale a ordonné la «confiscation» des biens détournés par les anciens dirigeants. Distincte d'une amende (à verser au Trésor public) ou des dommages et intérêts (à verser aux parties civiles), la confiscation permet de geler les fonds en attendant de futures réclamations. En l'espèce, 92 millions ont déjà été saisis, avant réactualisation à venir qui porterait la douloureuse à 250 millions.

Malgré cela, l'actuelle direction de l'Afer persiste à négocier le pactole. Dans une lettre à ses adhérents, elle fait état d'une «affaire judiciaire d'une extrême complexité dont les résultats sont aléatoires». Difficile de faire

moins enthousiaste. Surtout, elle fait mine de s'interroger sur la solvabilité des ex-dirigeants : «Il faudra que leur patrimoine personnel leur permette de payer, le cas échéant, les condamnations prononcées en faveur des adhérents.»

IMPASSE. Pourtant, Athias et Le Saux semblent parfaitement solvables : outre les 120 millions d'euros perçus dans les années 90, ils ont récupéré la semaine dernière

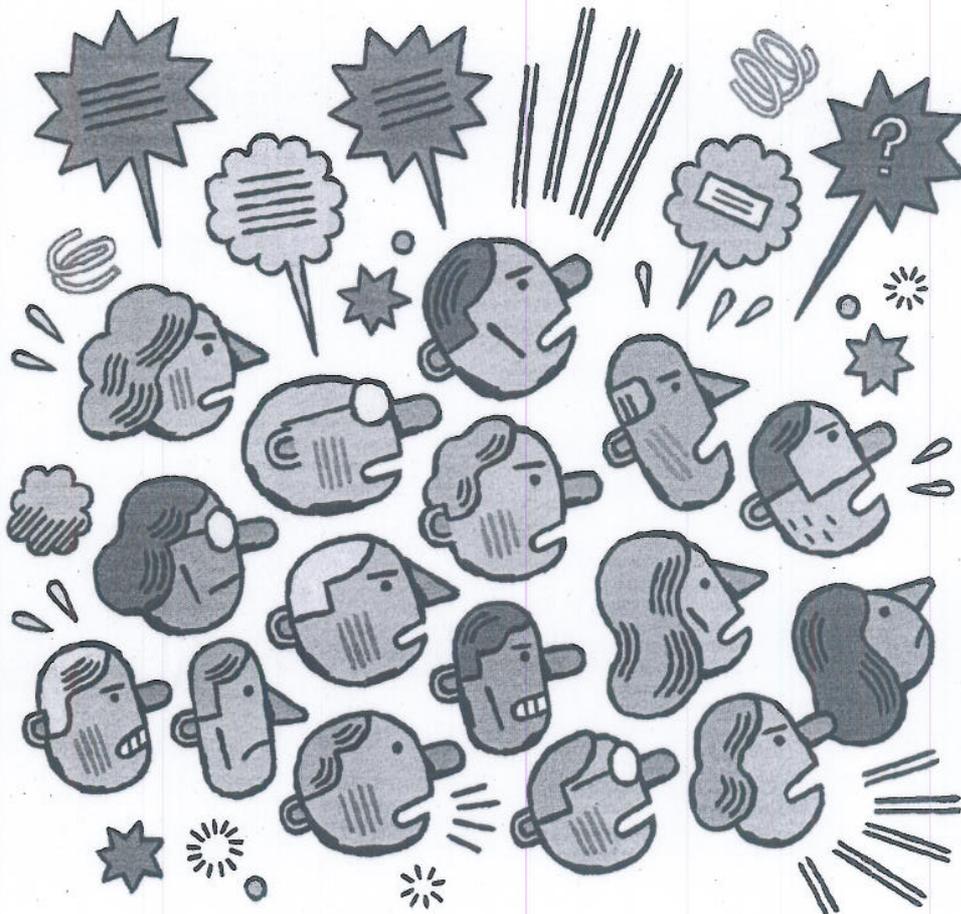
un pactole supplémentaire de 120 millions par le débouclage d'une ultime structure parallèle qu'ils avaient montée avec Aviva. Et l'actuelle direction de l'Afer fait volontairement l'impasse sur le fait que la compagnie d'assurance, parfaitement solvable, a été condamnée solidairement à payer les deux tiers des dommages présents et futurs - elle a versé une première quote-part sans rechigner. Puis-

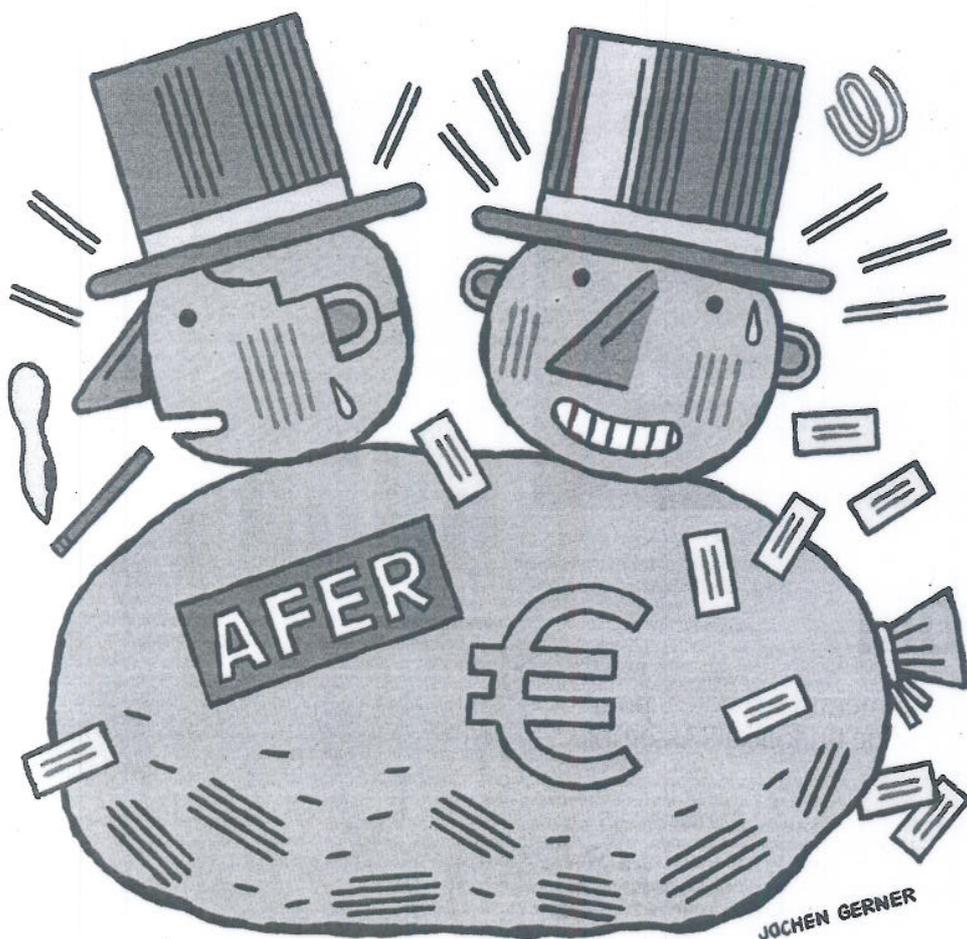
qu'il suffit de se baisser, qu'attend l'Afer pour ramasser la mise ?

«SÉRÉNITÉ». Dans son bulletin interne, elle «bémolise» l'affaire en une simple «faute commise par deux fondateurs qui ont manqué de transparence». Et affiche son vœu d'écraser le coup sans faire trop de vagues : «Cette affaire de l'Afer n'a cessé d'entretenir l'instabilité dont notre association a tant souffert.» Dernière

idée sortie de son chapeau, une médiation confiée à trois personnalités (dont le frère de Cécilia Sarkozy), censée arranger le coup sans trop de dégâts médiatiques et -ou financiers. Une solution suggérée par l'Elysée, selon les Echos, adoubee par l'Afer tout à son souci de «tourner la page dans la paix et la sérénité».

Seul hic, qui indigné SOS Principes Afer, regroupant des opposants internes, le curseur calerait aux 92 millions confisqués (et pas à leur actualisation à 250 millions) et épargnerait Aviva (la poche la plus profonde). Cette médiation semble actuellement capoter, les médiateurs pressentis réclamant pour eux-mêmes 2 millions d'euros d'honoraires. François Nocaudie, fondateur de SOS Principes, soupire après quinze ans de combat : «Je ne sais pas si nous aurons finalement les 250 millions, mais si au moins cela pouvait contribuer à une évolution législative sur les class actions...»





Un décret, en passe d'être signé par la ministre de l'Economie et des Finances, pourrait arranger les affaires de l'ex-direction.

Bercy à la rescousse

Christine Lagarde est sur le point de signer un décret qui devrait chambouler le déroulement de certaines assemblées générales. Il est rédigé, ne manque plus que sa publication au *Journal officiel*. Modifiant l'article du code des assurances concernant les associations d'épargnants, il relève considérablement le seuil à partir duquel des opposants peuvent soumettre une résolution au vote des adhérents. Ils devront justifier de représenter 1% des membres. «Aucune décision n'est prise, assure un porte-parole de Bercy. On a juste ouvert une consultation».

«Infamie». Cas pratique au sein de l'Afer: alors qu'il suffisait jusqu'à présent de recueillir une centaine de signatures, il en faudrait 7000. Et comme les opposants n'ont pas accès au fichier des adhérents, ils ne pourront plus déposer de motion. Pierre-Marie Guillon, ex-président de l'Afer opposé à l'actuelle direction, vient d'écrire une lettre courroucée à la ministre de l'Economie. «Une grave atteinte à la liberté de notre association se prépare, avec l'aimable col-

laboration de l'administration des Finances. Je n'imagine pas qu'un Etat supposé faire régner l'ordre et la loi puisse se faire complice d'une telle infamie.»

Un décret mitonné sur mesure pour l'Afer? Son actuel président, Gérard Bekerman, s'en défend mollement dans la revue *L'Argus de l'assurance*: «Je ne suis pas l'auteur du décret, mais j'y suis favorable.» Le mois dernier, Mediapart révélait l'appartenance de Bekerman au Premier Cercle, qui regroupe les généreux donateurs de l'UMP. Le président de l'Afer dément tout engagement politique, «j'ai coché la case disant que ce n'était pas une adhésion UMP» et n'y voit qu'une forme de lobbying «pour mieux défendre l'Afer, le statut de l'assurance-vie». Voici au moins la confirmation, de la bouche d'un de ses membres, que le Premier Cercle est une officine de lobbying au plus haut niveau. Bekerman s'en est flatté devant ses adhérents à propos d'une hausse de la fiscalité de l'épargne: «L'Afer a intensifié ses actions auprès de Bercy et Matignon. Sa voix s'est fait entendre, avec discrétion et efficacité,

pour que l'essentiel soit préservé.» L'ex-président Guillon a également écrit à Xavier Bertrand, encore secrétaire général de l'UMP: «Votre Mouvement "populaire" favoriserait une entreprise d'étouffement de la seule tentative de gestion démocratique et viable de l'épargne. [...] Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me démentir car, sachez-le, je me sens pris d'une profonde nausée.» **«Diatribes».** En 2009, une résolution de SOS Principes Afer, association d'opposants, avait rallié 30% des votes en AG. L'année suivante, elle avait également soumis quelques textes au vote, ainsi commentés par le président en titre dans le bulletin interne de l'Afer: «Il ne s'agit pas vraiment de "résolutions" mais de diatribes, qui constituent en fait un pamphlet par un petit groupe qui a l'habitude de longue date des agitations médiatiques.» Gérard Bekerman proclamait un an plus tôt que «dans une association riche de 700000 voix, chaque sensibilité doit pouvoir s'expliquer». Il a manifestement changé d'avis.

R.L.

REPÈRES

L'AFER

L'Association française d'épargne et de retraite regroupe 730 000 adhérents. En fédérant les épargnants, elle est censée obtenir de meilleurs tarifs (frais d'entrée ou de gestion) auprès des compagnies d'assurance-vie. Sous la présidence d'Athias, les droits d'entrée étaient de 4,5%, réduits depuis à 3% puis à 1%. Le contrat Afer reste toutefois très rentable (4,12% en 2009).

SES PRÉSIDENTS

► **Gérard Athias** Fondateur en 1976, contraint à la démission en 2001 après sa mise en examen. Mais invité au dîner d'honneur lors de la dernière AG.

► **Pierre-Marie Guillon** Intérimaire de 2002 à 2003, très remonté contre l'ancienne direction. Principal opposant interne.

► **Gérard Bekerman** En poste depuis 2007. Avocat de profession, soucieux de tourner la page.

43

milliards d'euros, c'est l'incroyable de l'épargne collectée par l'Association française d'épargne et de retraite puis confiée à Abeille-Vie (Aviva).

«L'esprit associatif est inconciliable avec un tissu de mystères à l'égard des adhérents.»

Gérard Athias fondateur de l'Afer, dans une lettre interne datée de 1985

«L'éthique n'était qu'un argument commercial. Athias a parasité l'Afer par exigence d'un profit personnel.»

L'avocat général de la Cour de cassation en 2009

8 Du 12 au 22 novembre
JOURS
EXCEPTIONNELS
rochebobois

PARIS 12, 10, 14, 15, 18, rue de Lyon • PARIS 3, 92, 94, 96, 98, bd de Sebastopol • PARIS 7, 193, 197, 207, 213, bd St Germain • PARIS 9, Lafayette Maison* 35, bd Haussmann • PARIS 17, 52, av. de la Gde Armée - 5, 6, rue Denis Poisson. À PARIS, SERVICE DE VOITURIER SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21/11 (SAUF*). ATHIS-MONS, RN 7 - 12-16, av. F. Mitterrand • CHEVREUSE, 90, rue Porte de Paris • COIGNIERES, RN 10 - 3, rue du pont d'Adrien • DOMUS C. GAI / ROSNY-S/BOIS, 16, rue de Lisbonne • MAISONNEMENT C. GAI / BOISSENART, ZAC de la Plaine du Moulin à Vent - Cesson • MONTIGNY-LES-C, RN 14 - 17, 21, bd V. Border • MONTLHERY, RN 20 - La Ville Du Bois • ORGEVAL, RN 13 • SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, ZAC de la Croix Blanche - Rue Hurepoix • SURESNES, 33, 39, bd H. Sellier • VAL D'EUROPE C. GAI / SERRIS, 1, cours de la Garonne • VERSAILLES, 6, rue au Pain (Place Du Marche). Dans tous les magasins Rochebobois de France participant à l'opération. Liste des magasins: N° vert 0 800 39 52 45. TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS LE DIMANCHE 21/11 (SAUF*). www.roche-bobois.com